

Médiation locative

Mieux se loger à Saint-Cyr

Pour faire face à la difficulté de certaines familles saint-cyriennes à se loger sur la Commune, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a créé un « Pôle Logement ». Sa vocation : mettre en place une médiation locative par la pratique de la location/sous-location.



Rappel : Le C.C.A.S. « anime une action générale de prévention et développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

A qui s'adresse la médiation locative ?

A un public « intermédiaire », pas forcément prioritaire pour un logement social mais n'ayant pas suffisamment de revenus et de garantie pour pouvoir avoir accès à un logement du parc privé.

Quels sont les services proposés ?

Ils sont nombreux :

- * Le C.C.A.S. apporte la garantie de paiement aux propriétaires (bailleurs directs ou via des agences immobilières).
- * Il assure également un accompagnement social (accès aux droits, aide à l'accès à un logement social ou à un bail personnel).
- * Les aides au logement dont peuvent bénéficier les sous-locataires sont versées directement au C.C.A.S.
- * Une commission ad hoc, composée d'administrateurs du C.C.A.S., a été constituée pour l'attribution des logements.

(A ce jour, le CCAS gère un parc de 21 logements).

Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer
Hotel de ville
Place Estienne d'Orves
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Tél. : 04.94.26 26 22
Nous contacter

<http://www.saintcyrsumer.fr/logement/mediation-locative-939.html>



RESTEZ CONNECTÉ

